

SOCIÉTÉ HANDICAP

Loi « handicap » : vingt ans après, un bilan amer

Le texte voté le 11 février 2005 contenait de grandes avancées, qui ne se sont pas concrétisées, alors que de nouveaux débats émergent dans le milieu du handicap.

Par Anne-Aël Durand

Publié le 11 février 2025 à 05h15, modifié le 27 mai 2025 à 14h47 · Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés



Lors du rassemblement organisé par le Collectif Handicaps, à Paris, le 10 février 2025.

STEPHANE DE SAKUTIN / AFP

«*La République, c'est nous aussi*», scandaient sous la pluie plusieurs centaines de personnes, dont beaucoup en fauteuil, avec des cannes ou des chiens guides, lundi 10 février au soir, place de la République à Paris. Le rassemblement, organisé par le Collectif Handicaps, marquait les 20 ans de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui concerne «*douze millions de personnes et neuf millions d'aidants*» en France.

Aux côtés du comédien Artus, du sportif Philippe Croizon ou du chanteur Renan Luce, le champion paralympique de tennis Michaël Jeremiasz, président de l'association Comme les autres, a harangué le public : «*On est la plus grosse minorité de France. On a des différences, mais aussi un point commun, c'est qu'on nous discrimine pour ce qu'on est.*»

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Autour de la date symbolique du 11 février sont organisées des tables rondes au Conseil économique, social et environnemental, un colloque au Sénat, une journée spéciale au pôle d'innovation Handilab de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), le lancement à l'Assemblée nationale d'une mission d'évaluation... Un prochain comité interministériel du handicap (CIH), promis par le premier ministre François Bayrou, a été annoncé pour le 6 mars prochain. Mais aucune véritable « célébration » pour l'anniversaire de cette loi, dont le bilan est mitigé.

Lire aussi | [Le handicap reste un vecteur d'inégalités, vingt ans après la loi du 11 février 2005](#)

Ce texte, qui a pris le relais d'une législation datant de 1975, « *fait partie des grandes lois de la République* », et le président de l'époque, Jacques Chirac, « *en avait fait sa priorité* », rappelle Arnaud de Broca, président du Collectif Handicaps, qui réunit cinquante-quatre associations. Issu de « *deux ans de travaux préparatoires et d'un an de débat parlementaire avec quatre navettes pour enrichir le texte* », le texte, constitué de 101 articles, « *a suscité énormément d'espoirs* ».

Prenant en compte les handicaps physique, sensoriel, mental ou psychique, la loi érige en principe l'accessibilité à la vie citoyenne : l'école du quartier, l'espace public, les logements, les transports, l'emploi, la santé. Elle instaure une « *prestation de compensation du handicap* », pour financer des aides techniques ou humaines, délivrée par un guichet unique, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

« On sent un essoufflement »

Mais, vingt ans après, ces droits ne sont pas tous effectifs. Les établissements recevant du public – commerces, bâtiments administratifs, cinémas, etc. – avaient dix ans pour se mettre en conformité. Pourtant, en 2015, des agendas d'accessibilité programmée leur ont octroyé trois, six ou neuf ans supplémentaires. Fin 2024, ces délais sont écoulés et plus de la moitié des établissements ne sont pas accessibles.

Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences

Découvrir

Du côté de l'habitat, l'objectif de 100 % de logements adaptés au handicap dans les constructions collectives neuves s'est réduit à 20 % en 2018. Sur la scolarisation, l'inclusion a progressé, avec près de 500 000 élèves en situation de handicap accueillis en école ordinaire, en 2024, mais les conditions ne sont pas satisfaisantes : manque d'accompagnants d'élèves en situation de handicap, formation insuffisante des enseignants...

Du côté de l'emploi, les entreprises et les administrations sont loin d'atteindre les 6 % de salariés handicapés fixés par la loi, et le taux de chômage est deux fois plus élevé que dans le reste de la population. Quant aux compensations financières et humaines, elles restent difficiles à obtenir en totalité, en raison de démarches complexes ou d'inégalités territoriales. « *Les MDPH sont devenues des machines administratives, qui entravent parfois les parcours des personnes* », déplore le Collectif

Handicaps.

Lire aussi (2024) |

[L'école inclusive, un système qui craque](#)

Invitée au Sénat à dresser le bilan depuis 2005, la ministre déléguée chargée de l'autonomie et du handicap, Charlotte Parmentier-Lecocq, a rappelé « que [la loi] était porteuse d'une approche radicalement différente du handicap, et a permis des avancées significatives ». Elle a tout de même admis que, « dans le contexte de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de l'été 2024, nous devons maintenir un haut niveau d'exigence pour parvenir véritablement à une société inclusive ».

« *On a avancé mais on est encore au milieu du gué, et on sent un essoufflement* », résume Jérémie Boroy, président du Conseil national consultatif des personnes handicapées. Cette instance, destinée à représenter leurs intérêts dans les politiques publiques, a mené des tables rondes et des consultations avant les 20 ans de la loi de 2005, et constate qu'un point d'achoppement réside dans la définition même du handicap. L'article 2 du texte décrit une « *limitation d'activité ou de participation (...) subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération* ». En revanche, la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies, adoptée en 2006 et ratifiée par la France en 2010, reconnaît que le handicap « *résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et des barrières comportementales et environnementales* ». Un renversement de point de vue, explique M. Boroy : « *La loi de 2005 a une vision trop médicalisée, qui part des déficiences des personnes alors que la Convention considère que c'est l'environnement qui n'est pas adapté.* »

Bilan sévère

Le Comité des droits de l'ONU, qui a évalué le respect de cette Convention en France, a dressé en 2021 un bilan sévère : dix-huit pages de « recommandations » dénonçant « le modèle médical et les approches paternalistes du handicap ». Déplorant les retards de la loi de 2005, l'organisation a épinglé la « *ségrégation* » des personnes handicapées dans les établissements médico-sociaux, et appelé à la « *désinstitutionnalisation* », un objectif relayé par le président de la République, Emmanuel Macron, en 2023.

Ces établissements (qui prennent en charge 118 000 enfants et 294 000 adultes, dont 160 000 en hébergement, en 2022, selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) sont gérés historiquement par des associations comme APF France handicap ; l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei) ; l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées ; ou l'Association pour adultes et jeunes handicapés. « *Il y a un énorme conflit d'intérêts, ces associations reçoivent des millions pour gérer des centres. Alors que, pour nous, ce sont des prisons. Ce n'est pas parce qu'on est handicapé qu'on veut vivre avec d'autres handicapés, sans choisir ses activités, l'heure du petit déj...* », dénonce Mathilde Fuchs, du Collectif lutte et handicaps pour l'égalité et l'émancipation, qui réclame la fermeture de tous les établissements.

Lire aussi |

[« Vingt ans après la loi handicap, la promesse républicaine d'égalité des droits ne peut demeurer à moitié tenue »](#)

Cette revendication fédère plusieurs mouvements antivalidistes (Les Dévalideuses, Handi-Social), qui critiquent la vision normative de la société face au handicap, et bousculent les instances associatives traditionnelles.

Marie-Aude Torres-Maguedano, directrice de l'Unapei, principal réseau d'associations gestionnaire d'établissements et de services médico-sociaux pour les personnes handicapées, défend plutôt le libre

choix des personnes et de leurs familles. Elle craint que cette désinstitutionnalisation « soit un prétexte pour faire des économies, avec une société où les gens qui ont de l'argent auront de l'aide humaine ; et les autres à la charge de leurs parents ».

Le Collectif Handicaps déplore aussi une position « irréaliste dans une société qui ne permet pas l'autonomie des personnes », et appelle plutôt à une « transition inclusive ». Le secteur est confronté à une crise de l'attractivité des métiers de l'accompagnement, mal rémunérés et qui peinent à recruter.

Une proposition de loi transpartisane

Si l'inclusion au sein de la société reste problématique vingt ans après la loi de 2005, faut-il la remplacer par un nouveau texte ? Les députés Antoine Vermorel-Marques (Les Républicains, Loire) et Sébastien Saint-Pasteur (Parti socialiste, Gironde) ont annoncé, dimanche 9 février, dans La Tribune dimanche, une proposition de loi « pour lutter contre les injustices faites aux personnes handicapées ». Cette dernière permettrait le cumul entre allocation aux adultes handicapés et emploi, et faciliterait la reconnaissance administrative du handicap. Ils appellent à « *bâtir une nouvelle loi historique* », avec l'appui du gouvernement.

Le Collectif Handicaps appelle d'abord à appliquer les textes existants. Pierre-Yves Baudot, sociologue à l'université Paris-Dauphine, spécialiste des politiques du handicap, dresse, lui aussi, un bilan sévère de la situation actuelle : « *Le cœur de la loi de 2005, qui prônait la transversalité de l'action politique en matière de handicap et une approche par les droits, a été petit à petit démonté.* » Pour autant, il se méfie d'un nouveau texte : « *Il y a un risque que réécrire la loi fasse perdre des garanties. Pas sûr que l'Assemblée nationale actuelle adopterait le principe d'accessibilité universelle, ou la désinstitutionnalisation. La fenêtre d'opportunité n'est pas ouverte aujourd'hui pour une loi mieux-disante.* »

Lire aussi | [« L'école inclusive implique une révolution pédagogique »](#)

¶ **Mise à jour du 21 février :** modification de la liste des associations gestionnaires d'établissements.

Anne-Aël Durand

Le Monde Ateliers

[Découvrir](#)

Cours du soir

Cinq auteurs vous partagent leurs secrets d'écriture

Festival Chaleur humaine 2026

Enregistrement en public, rencontre, ateliers...

Soirée de lancement : Bilan du Monde 2026

Participez à la soirée et pré-commandez votre Bilan

Voir plus